



Montréal, le 7 février 2024

Destinataires : Membres de l'Association Régionale de Soccer Concordia inc. (ARSC)

Expéditeur : M. Paul Landry, Secrétaire du Conseil d'administration de l'ARSC

Objet : Assemblée générale annuelle de l'ARSC : Avis de convocation

Chers membres,

Par la présente, soyez avisés que l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association Régionale de Soccer Concordia aura lieu le **jeudi 29 février 2023 à 19h, à la salle multimédia du Stade de Soccer de Montréal.**

Vous trouverez les documents nécessaires à votre participation à l'AGA au lien suivant <https://soccerconcordia.com/documents/>. D'autres documents suivront prochainement.

Nous vous rappelons qu'en prévision de votre participation à l'AGA, les clubs, regroupements et tout autre membre tel que défini aux Règlements généraux de l'ARSC, doivent être dûment affiliés pour 2023 et pour 2024 et en règle (état de compte de janvier 2024) avec l'ARSC. **Chaque membre a la responsabilité de s'assurer qu'il est en règle avec l'ARSC.** N'hésitez donc pas à communiquer avec nous afin de confirmer votre statut de membre.

Comme le veut la tradition, cette assemblée sera suivie d'une réunion de la **Commission des Présidents** de clubs. Les documents liés à cette rencontre vous seront acheminés prochainement.

Espérant vous voir en grand nombre le **29 février prochain** et veuillez agréer, chers membres, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Fournisseurs officiels de l'ARS Concordia

